

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1644 Décisions concernant les Ministères

n° 1644

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 octobre 1966

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

La démission de son emploi présentée par le garde territorial de 2° classe Djama Mahamoud, matricule 717, est acceptée pour compter du 1er novembre 1966. Il sera ravalé des contrôles ledit jour. Ce garde, totalisant à cette date 1 an et 11 mois de service dans les Forces locales, percevra une indemnité de retour au foyer de 12.663 francs (douze mille six cent soixante-trois francs) payable en une seule fois par le Service des Finances il recevra le certificat de délibération.